

Les informations contenues dans ce document sont des estimations basées sur des informations statistiques officielles. Ces informations sont régulièrement révisées et complétées afin de tenir compte de l'amélioration permanente des connaissances, des méthodes et des règles de restitution.

Certaines publications rapportent des quantifications différentes de celles énoncées dans cette étude. Nous attirons votre attention sur le fait que ces publications ont utilisé, pour estimer la quantité de particules émises par le brûlage des déchets verts, un facteur d'émissions (quantité de polluants émis par masse de déchets verts brûlés) aujourd'hui obsolète. Dans les résultats présentés ci-dessous, Lig'Air a intégré le facteur d'émissions le plus récent, publié depuis 2012 dans le rapport OMINEA², et provenant d'une étude de l'INERIS publiée en 2011 sur les feux de déchets. Nous précisons que le facteur d'émissions pris en compte dans l'estimation des émissions de particules par le brûlage des déchets verts correspond à un brûlage domestique de déchets verts, réalisé au cours de feux ouverts en bidons ou en tas, et en considérant un mélange 50/50 de branches et feuilles.

Le brûlage de 50 kg déchets verts émet autant de particules que :



Pour le transport routier

En circulation urbaine :

- 9 800 km parcourus pour une voiture diesel récente
- 37 900 km parcourus pour une voiture essence récente

En circulation périurbaine :

- 12 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- 69 600 km parcourus pour une voiture essence récente

Les résultats présentés ci-dessus ont été modélisés via la méthodologie européenne de calcul des émissions du transport routier COPERT¹. Pour l'ensemble des résultats, le véhicule modélisé est une voiture particulière diesel circulant sur une route de pente nulle et à trafic fluide. Le calcul a été réalisé pour une circulation urbaine (40 km/h) et pour une circulation périurbaine (90 km/h). Les sources d'émissions prise en compte sont : l'échappement à chaud et démarrage à froid, l'abrasion/usure du véhicule (plaquettes de freins et pneus) et l'abrasion/usure de la route.



Pour le chauffage au fuel

- 6 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel

¹ COPERT : Computer Programme to Estimate Emissions from Road Transport

 Pour aller plus loin...

Le brûlage de 50 kg déchets verts émet autant :

En circulation urbaine :

- De NOx que 140 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De NOx que 2 000 km parcourus pour une voiture essence récente
- De COVNM que 145 000 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De COVNM que 21 600 km parcourus pour une voiture essence récente
- De CO que 40 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De CO que 8 000 km parcourus pour une voiture essence récente
- De dioxines et furanes que 8 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De dioxines et furanes que 800 km parcourus pour une voiture essence récente
- De HAP que 23 400 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De HAP que 241 300 km parcourus pour une voiture essence récente

En circulation périurbaine :

- De NOx que 148 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De NOx que 3 250 km parcourus pour une voiture essence récente
- De COVNM que 150 000 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De COVNM que 29 400 km parcourus pour une voiture essence récente
- De CO que 123 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De CO que 8 300 km parcourus pour une voiture essence récente
- De dioxines et furanes que 7 500 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De dioxines et furanes que 1 000 km parcourus pour une voiture essence récente
- De HAP que 21 800 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De HAP que 303 700 km parcourus pour une voiture essence récente